

Informations transmises par M. Erwin Franquet, conseiller du Conseil Académique qui sollicite votre avis d'experts sur un cas ambigu concernant une demande d'inscription HDR.

Chères conseillères, chers conseillers,

Une urgence oblige la présentation du dossier de demande d'inscription à la soutenance HDR de M. NAKANO Yuta.

Nous vous présentons deux avis contradictoires. Un troisième avis serait à collecter mais les délais ne le permettent pas.

Nous soumettons à votre appréciation ce dossier.

M. Franquet : « *En effet, l'avis du premier expert (DR CNRS à l'INSA Lyon) pris parmi la liste des noms fournis par le candidat donne un avis positif ; le second, PU en section 27 à Panthéon Sorbonne, pointe un dossier de qualité mais pas en terme d'encadrement et de direction.*

N'ayant pas une connaissance assez fine de la section 27, j'ai du mal à proposer un avis ; d'où le besoin de discuter cela en CAC. »

1- « Avis (positif) du DR CNRS - pris dans la liste proposée par le candidat –

- Le candidat présente un parcours de recherche et développement d'une vingtaine d'années, couvrant successivement l'analyse d'images médicales, l'intelligence artificielle appliquée aux données de capteurs, puis plus récemment la vision événementielle, les réseaux de neurones impulsionnels et les systèmes neuromorphiques. Le manuscrit rend compte de cette trajectoire et présente également des orientations de recherche envisagées pour la suite.
- Son activité scientifique est attestée par des publications en conférences et revues internationales, ainsi que par une activité importante de valorisation et de propriété industrielle. La période récente montre notamment une activité suivie autour des réseaux de neurones impulsionnels et de la vision événementielle, avec plusieurs publications entre 2021 et 2025.
- Le dossier témoigne également d'une progression sensible dans l'animation de la recherche. M. Nakano a exercé des responsabilités croissantes au sein d'IMRA Europe S.A.S., d'abord comme responsable de projets, puis comme directeur adjoint et enfin comme directeur du département informatique. Il participe aujourd'hui à la co-direction de deux thèses de doctorat menées en collaboration avec l'Université Côte d'Azur. Ces éléments témoignent d'une expérience effective de conduite de projets, d'animation d'une activité de recherche et d'encadrement de jeunes chercheurs.
- Sans préjuger de l'évaluation scientifique du manuscrit ni des capacités de M. Yuta Nakano en vue de la délivrance de l'HDR, j'estime que l'état d'avancement de ses

travaux et son expérience dans l'animation de la recherche sont de nature à permettre son audition par le jury.

- Je donne donc un avis favorable à son audition. »

2- « **Avis (négatif) du PU de la 27ème de Panthéon-Sorbonne - sélectionné par mes soins dans un pool fourni l'3S et INRIA pour des campagnes précédentes de repyramidage** -

- Le dossier de M. Yuta NAKANO présente une trajectoire scientifique solide en IA, une réelle autonomie, une production scientifique substantielle, ainsi qu'une forte expérience de conduite de projets, d'animation d'équipes et de valorisation.
- La demande d'inscription semble cependant prématurée en l'état, car il manque au dossier (1) une production récente dans des revues ou conférences internationales de premier rang, (2) une expérience d'encadrement académique et de formation par la recherche (master, doctorat), (3) des activités d'enseignement ou de transmission des connaissances, ainsi que (4) la formalisation d'un véritable programme de direction de recherches futur.
- Il conviendrait également de clarifier officiellement l'intitulé et la spécialité du doctorat obtenu à Yokohama National University.
- Mon avis est donc défavorable à une autorisation d'inscription immédiate, avec possibilité de réexamen après consolidation de ces éléments. »